Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

Rapport annuel

SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR





Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE 2023



Sommaire

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■ RESSOURCES EN EAU	
■ Nombre d'abonnements	
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	
■ LONGUEUR DU RESEAU	5
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	
■ LE PRIX DE L'EAU COMMUNES LEFF ARMOR COMMUNAUTE Y COMPRIS	
REDEVANCE POLLUTION	
■ LE PRIX DE L'EAU SAINT-ADRIEN (GPA) Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	
RECETTES D'EXPLOITATION	
■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE	9
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	10
■ Qualite de l'eau	10
■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	
■ PERFORMANCE DU RESEAU	
■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX	13
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■ Branchements en plomb	14
■ ETAT DE LA DETTE	14
■ AMORTISSEMENTS REALISES	14
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	E15
AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE	
DDECADITE	15

Rapport annuel

Caractérisation tecnnique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR regroupe en 2023 les communes de BRINGOLO, LANRODEC, SAINT-ADRIEN, SAINT-FIACRE, SAINT-JEAN-KERDANIEL et SAINT-PEVER.

II adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE et au SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL.

Le syndicat est dissout au 31 décembre 2023.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

3 400 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Mode de gestion en 2023

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1er janvier 2011. La durée du contrat est de 13 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet		
1	01/01/2014	Modification de la date de relève des compteurs		
		Prise en compte de la loi Warsmann		
		Prise en compte de la réforme "construire sans détruire"		
		Modification du tarif de base du délégataire		
2	01/01/2015	Extension de la loi Warsmann aux activités agricoles.		
		Prolongation de la date de remplacement des compteurs.		
		Prise en compte de l'indice ICHT-E Hors effet CICE dans la		
		formule de révision du tarif.		
		Réforme de la TVA immobilière.		
		Modification du tarif de base.		
3	01/01/2023	Prolongation du contrat d'1 an.		
		Mise à jour du plan de renouvellement.		
		Travaux concessifs à la charge du délégataire.		

Mode de gestion actuel

A compter du 1er janvier 2024, les communes de BRINGOLO, LANRODEC, SAINT-FIACRE, SAINT-JEAN-KERDANIEL et SAINT-PEVER rejoignent la régie de LEFF ARMOR COMMUNAUTE et SAINT-ADRIEN le service d'eau potable GP EAU de GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE PRESTATIONS ASSUREES DAN

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des poteaux incendie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des			
	canalisations, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil			

RESSOURCES EN EAU

Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2022 [m³]	Prélèvement 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Captage du Bois d'avaugour (Saint-Pever) SAINT-PEVER	15	93 224	62 906	-32,52 %
Prélèvement en nappe souterraine				
Total des prélèvements [m³]		93 224	62 906	-32,52 %

Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2022 [m³]	Importé en 2023 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	209 565	210 960
SDAEP	24 385	27 285
LEFF ARMOR COMMUNAUTE – BOQUEHO ET COHINIAC	12 629	12 725

Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2022 [m³]	Production 2023 [m³]	Variation 2022/2023
Station du Bois d'Avaugour SAINT-PEVER	300	92 517	61 994	-32,99 %
Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)				

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2022	2023	Variation
Ressources propres	92 517	61 994	-32,99 %
Importations	246 579	250 970	+1,78 %
Total général	339 096	312 964	-7,71 %



Z,

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

Abonnements	2022	2023	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	1 648	1 676	+1,70 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	1	0,00 %
Nombre total d'abonnements	1 649	1 677	+1.70 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Abonnés de l'entité tarifaire du syndicat

BRINGOLO	250
LANRODEC	600
SAINT-FIACRE	147
SAINT-JEAN-KERDANIEL	266
SAINT-PEVER	217
Total des abonnés	1 480

• Abonnés de l'entité tarifaire SAINT-ADRIEN (GPA)

SAINT-ADRIEN 197
Total des abonnés 197

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2022	2023	Variation
Volume produit	92 517	61 994	-32,99 %
Volume importé	246 579	250 970	+1,78 %
Volume exporté	- 73 144	- 69 601	-4,84 %
Volume mis en distribution	265 952	243 363	-8,49 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	200 914	166 590	-17,08 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	8 701	14 597	+67,76 %
Volume total vendu aux abonnés	209 615	181 187	-13,56 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 99 m³ par an. Elle était de 122 m³ en 2022.

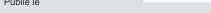
Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2022 [m³]	Exporté en 2023 [m³]
LEFF ARMOR COMMUNAUTE - PLOUAGAT	4 836	4 368
LEFF ARMOR COMMUNAUTE - BOQUEHO ET COHINIAC	68 308	65 233
Volume total exporté	- 73 144	- 69 601

LONGUEUR DU RESEAU

	2022	2023	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	182,4	184,8	+1,31 %

Rapport annuel





ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au

Au 1er janvier 2024, les formules d'indexation appliquées conduisent aux variations suivantes par rapport aux tarifs de base en vigueur :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

D. 1.1.4 1-

SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

EAU POTABLE 2023

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

■ LE PRIX DE L'EAU COMMUNES LEFF ARMOR COMMUNAUTE y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,03		
-	Abonnement 60 mm et +	32,03		
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 20 m³)	1,190		
(tranches en m³/an)	N° 2 (21 à 100 m³)	1,190		
,	N° 3 (101 à 500 m³)	1,072		
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	0,784		
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	0,713		
	N° 6 (2 001 à 6 000 m³)	0,713		
	N° 7 (6 001 à 12 000 m³)	0,607		
	N° 8 (12 001 à 20 000 m³)	0,607		
	N° 9 (au-delà de 20 000 m³)	0,607		
	Vente en Gros	0,607		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,71	79,98	+60,89 %
· ·	Abonnement 60 mm et +	582,71	79,98	-86,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 20 m³)	0,267	1,482	+455,06 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (21 à 100 m³)	0,267	1,545	+478,65 %
	N° 3 (101 à 500 m³)	0,344	1,587	+361,34 %
	N° 4 (501 à 1 000 m³)	0,360	1,220	+238,89 %
	N° 5 (1 001 à 2 000 m³)	0,266	1,220	+358,65 %
	N° 6 (2 001 à 6 000 m³)	0,194	1,220	+528,87 %
	N° 7 (6 001 à 12 000 m³)	0,175	1,220	+597,14 %
	N° 8 (12 001 à 20 000 m³)	0,105	1,220	+1061,90 %
	N° 9 (au-delà de 20 000 m³)	0,028	1,220	+4257,14 %
	Vente en Gros	0,510		
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

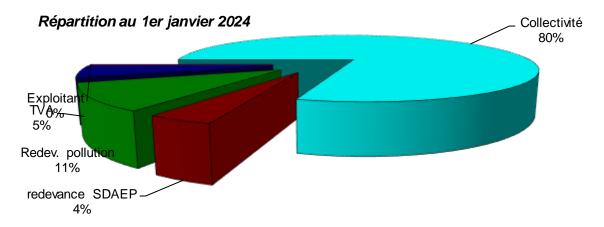
^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	172,47	0,00	
Collectivité	83,29	264,96	+218,12 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,79	17,32	+3,16 %
Total [€ TTC]	322,05	332,16	+3,14 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) +3,60 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,77 €/m³ Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0028 €/l



tarif domestique SAINT-ADRIEN (GPA)

SYNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

Publié le

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

EAU POTABLE 2023

■ LE PRIX DE L'EAU SAINT-ADRIEN (GPA) y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,03		
	Abonnement 60 mm et +	32,03		
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	1,190		
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	1,072		
()	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,784		
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,713		
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,713		
	N° 6 (6 001 à 12 000 m³)	0,607		
	N° 7 (12 001 à 20 000 m ³)	0,607		
	N° 8 (au-delà de 20 000 m³)	0,607		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,71	81,74	+64,43 %
	Abonnement 60 mm et +	582,71	614,74	+5,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 100 m³)	0,267	1,630	+510,49 %
(tranches en m³/an)	N° 2 (101 à 500 m³)	0,344	1,589	+361,92 %
,	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,360	1,317	+265,83 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,266	1,152	+333,08 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,194	1,080	+456,70 %
	N° 6 (6 001 à 12 000 m³)	0,175	0,955	+445,71 %
	N° 7 (12 001 à 20 000 m³)	0,105	0,885	+742,86 %
	N° 8 (au-delà de 20 000 m³)	0,028	0,808	+2785,71 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	13,50	13,88	+2,81 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

^{*} Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

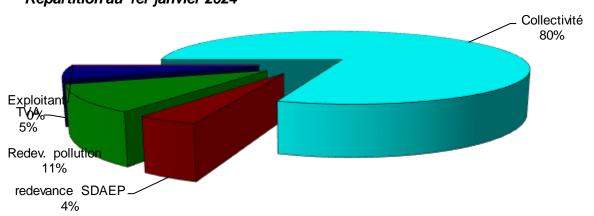
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2023	1 ^{er} jan 2024	Variation
Exploitant	172,47	0,00	
Collectivité	83,29	276,52	+232,00 %
redevance SDAEP	13,50	13,88	+2,81 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,79	17,95	+6,91 %
Total [€ TTC]	322,05	344,35	+6,92 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT) +8,12 %

Prix théorique du m^3 pour un usager consommant 120 m^3 : 2,87 €/ m^3 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m^3 : 0,0029 €/ m^3

Répartition au 1er janvier 2024





Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	129 677,15 €	138 314,84 €	+6,66 %
dont abonnements	81 093,12 €	85 255,32 €	+5,13 %
Recettes de volume exporté	37 303,44 €	37 879,74 €	+1,54 %
•	<u>.</u>	<u>.</u>	
Total recettes de vente d'eau	166 980,59 €	176 194,58 €	+5,52 %
Autres recettes			
Loyer antennes	3 943,81 €	22 307,52 €	
		•	•
Total des recettes	170 924,40 €	198 502,10 €	

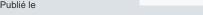
• Recettes de l'exploitant

	2022	2023	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	253 626,65 €	259 075,64 €	+2,15 %
dont abonnements	52 991,20 €	54 570,55 €	+2,98 %
Recettes de volume exporté	44 096,66 €	45 059,87 €	+2,18 %
Total recettes de vente d'eau	297 723,31 €	304 135,51 €	+2,15 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2022	2023	Variation
Dépenses de volume importé	128 931,25 €	129 347,18 €	+0,32 %

Rapport annuel





ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de	Nombre de	% de	Paramètres non
	prélèvements	prélèvements	conformité	conformes
	réalisés	Non conformes		
Conformité	23	0	100 %	-
bactériologique				
Conformité	25	0	100 %	
physico-				
chimique				

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource. calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable 80 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

nombre de points points obtenus PARTIE A: PLAN DES RESEAUX (15 points) Existence d'un plan des réseaux mentionnant la oui: 10 points localisation des ouvrages principaux (ouvrage de VP.236 10 captage, station de traitement, station de pompage, non: 0 point réservoir) et des dispositifs de mesures Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour oui: 5 points VP.237 les extensions, réhabilitations et renouvellements de 5 non: 0 point réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) PARTIE B: INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires) Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du oui : 10 points VP.238 10 non: 0 point linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, Condition à remplir pour des informations de l'inventaire des réseaux (pour VP.240 chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou prendre en compte les période de pose, catégorie d'ouvrage, précision points suivants cartographique) Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel 1 à 5 points VP.239 l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et SOUS conditions (1) diamètres Pourcentage du linéaire de réseau pour leguel 0 à 15 points VP.241 15 l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période sous de pose conditions (2) PARTIE C: AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires) Localisation des ouvrages annexes (vannes de oui: 10 points VP.242 sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des 10 non: 0 point servitudes de réseaux sur le plan des réseaux Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur oui: 10 points VP.243 les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence 10 non: 0 point de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) oui: 10 points VP.244 Localisation des branchements sur le plan des réseaux 10 non: 0 point Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des oui: 10 points VP.245 compteurs d'eau incluant la référence du carnet 10 non: 0 point métrologique et la date de pose du compteur Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau oui: 10 points VP.246 par les réseaux, date et nature des réparations 10 non: 0 point effectuées Localisation à jour des autres interventions sur le réseau oui: 10 points VP.247 10 (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) non: 0 point Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel oui: 10 points VP.248 de renouvellement des canalisations (programme détaillé non: 0 point assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) Existence et mise en œuvre d'une modélisation des oui: 5 points VP.249 réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux non: 0 point 110

TOTAL

Rapport annuel

⁽¹⁾ un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

⁽²⁾ un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

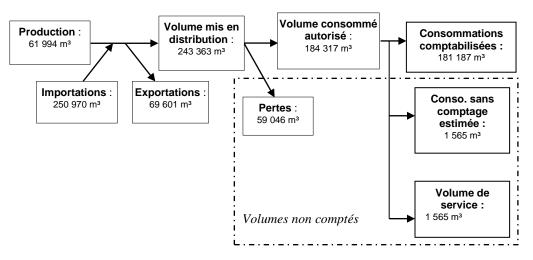


Envoyé en préfecture le 23/12/2024 Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 565 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 1 565 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution	83,0 %	85,9 %	89,1 %	84,4 %	81,1 %
[%]					

N.B.: la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non	0,9	0,7	0,5	0,8	0,9
comptés [m³/km/j]					

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/i]	0,8	0,7	0,5	0,8	0,9

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4,1	4,0	4,1	4,3	3,8
Seuil de rendement [%]	65,8 %	65,8 %	65,8 %	65,9 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



YNDICAT DES EAUX D'AVAUGOUR

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

RENOUVELLEMENT DES RESEAU

	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations	0	0,700	0	0	0,152
renouvelées au cours de					
l'exercice [km]					

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Rapport annuel



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE

Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Pose de 4 compteurs de sectorisation	37 982 €
Travaux de réseau :	
- Saint-Pever : stabilisateur	79 156 €
- Lanrodec : reprises de branchements et renouvellement de réseau (152 ml)	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2022	2023
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

ETAT DE LA DETTE

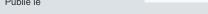
L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	74 572,26 €	68 472,51 €
Remboursements au cours de l'exercice	10 111,58 €	9 885,68 €
dont en intérêts	2 261,95 €	1 770,11 €
dont en capital	7 849,63 €	8 115,57 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux	32 500,00 €	35 397,00 €	35 385,71 €	40 503,51 €	41 449,80 €
amortissements					

Rapport annuel





ID: 022-200067981-20241217-DEL2024_12_289-DE ■ Actions de solidarite et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2022	2023
montants des abandons de créance	0,00€	0,00€